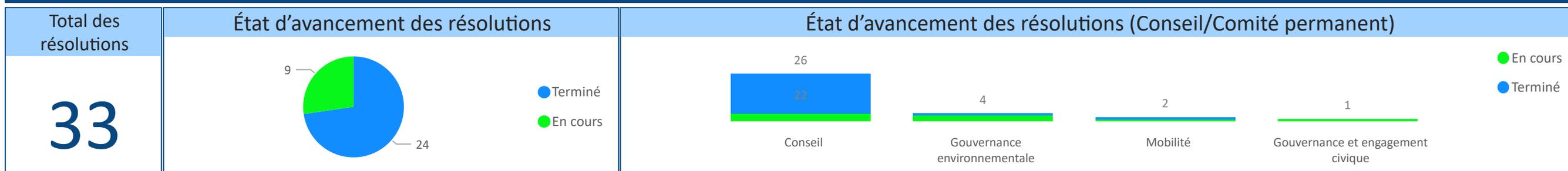


Tableau de bord des résolutions du Conseil 2023



Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
23-45	IL EST RÉSOLU QUE le Comité sur la mobilité charge le personnel municipal d'élaborer et d'officialiser une nouvelle politique de modération de la circulation en secteurs résidentiels. Elle devra s'appuyer sur les principes présentés au Comité le 15 juin 2023 et tenir compte de ses commentaires. Le projet de politique devra ensuite être présenté au conseil municipal pour adoption en tant que nouvelle politique municipale.	I&O	En cours
23-03A	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite);	SG	En cours
23-03B	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts;	SG	En cours
23-03C	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'approprier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens.	SG	En cours

LÉGENDE

SG - Services généraux I&O - Ingénierie et Opérations SIF - Services d'incendie de Fredericton PPF - Force policière de Fredericton SJ,S&RH - Services juridiques, Secrétaire et Ressources humaines
P&A - Planification et Aménagement L,T&PE - Loisirs, tourisme et participation communautaire

Tableau de bord des résolutions du Conseil 2023

Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
23-04	IL EST RÉSOLU que le Comité de la gouvernance et de l'engagement civique charge le greffier municipal de prendre en considération les commentaires et les préoccupations exprimés par les membres du Comité, de mettre à jour la procédure opérationnelle en conséquence et de faire rapport à un futur Comité de la gouvernance et de l'engagement civique avec la procédure mise à jour.	SJ,S&RH	En cours
23-30	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'acquisition de 9,57 m ² de terrain sis au 27, avenue Rookwood (partie du SNB NID 01436914) d'Adam John Peabody pour la somme de deux mille cinq cents dollars (2500 \$), plus taxes et ajustements applicables, en vue de l'ajouter au chemin Woodstock ou à l'avenue Rookwood; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	SJ,S&RH	En cours
23-31	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton déclare excédentaire une partie de 797 m ² du 202, promenade Sunset (SNB NID 01403229) et en autorise et approuve la cession à 728826 N.B. Ltd. pour la somme de 25 000 \$, plus taxes et ajustements applicables; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	SJ,S&RH	En cours
23-36	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve la location d'une partie de ±8,33 hectares ou 20,5 acres du 49, rue Ferris, Fredericton (NID 01415033) à Sunset U Pick Ltd pour une période se terminant le 31 mai 2024, sous réserve de conditions; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour réaliser cette transaction.	SJ,S&RH	En cours

LÉGENDE

SG - Services généraux I&O - Ingénierie et Opérations SIF - Services d'incendie de Fredericton FPF - Force policière de Fredericton SJ,S&RH - Services juridiques, Secrétaire et Ressources humaines
P&A - Planification et Aménagement L,T&PE - Loisirs, tourisme et participation communautaire

Tableau de bord des résolutions du Conseil 2023

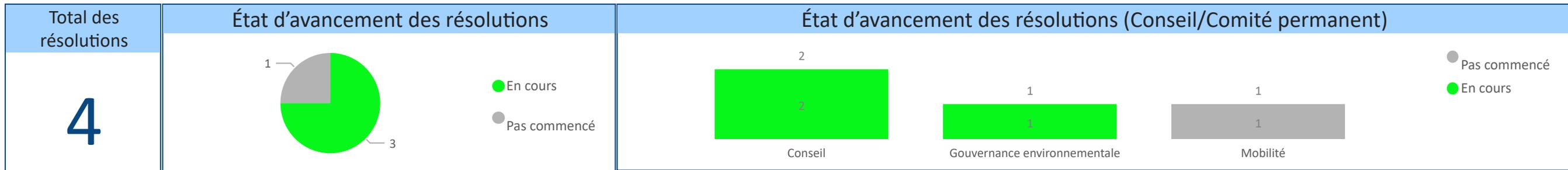
Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
23-44	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 mars 2023, une résolution approuvant Ellis Don comme entreprise de gestion de la construction dont les services doivent être retenus par Fredericton Playhouse Inc. pour le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») et a également accepté de fournir un financement initial pour la phase d'élaboration de la conception du projet, tout en reconnaissant que le design et le budget final du projet seraient présentés ultérieurement au conseil municipal pour approbation; QUE l'avant-projet (conception finale) et le budget final du projet ont été réalisés;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton souhaite par la présente adopter la résolution en plusieurs parties comme suit : PARTIE I : [Acceptation du design]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et accepte par la présente le design du projet soumis par Diamond Schmitt Architects et joint aux présentes; PARTIE II : [Acceptation du budget du projet] QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 81 700 000 \$ soit établie comme budget du projet. PARTIE III : [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités]</p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 juin 2022, une résolution concernant la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités d'un montant de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la composante de la résolution susmentionnée relative à la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, adoptée le 27 juin 2022;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour obtenir l'autorisation d'emprunter une somme d'argent pour le projet, soit la construction du centre des arts de la scène (ou garantir le remboursement de la somme empruntée ou conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat d'un montant ne dépassant pas 79 600 000 \$ à des fins de loisirs et de culture.</p> <p>But : loisirs et culture Durée : 20 ans Montant : 79 600 000 \$</p> <p>Cette demande est faite conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4(1)) (ou à l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et à une résolution du conseil municipal de Fredericton datée du 12 juin 2023;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à limiter l'emprunt pour le centre des arts de la scène à un maximum de 22 600 000 \$; PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale]</p> <p>QUE, en vertu de l'article 102 de la Loi sur la gouvernance locale, le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention au Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») pour la construction du projet de centre des arts de la scène s'élevant 79 600 000 \$, selon les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.; 2) FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet; 3) FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet; <p>PARTIE V : [Recherche de fonds additionnels]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente le directeur général de la municipalité à limiter le plus possible les emprunts effectués par la Ville de Fredericton en poursuivant ses efforts pour obtenir des fonds additionnels pour le projet; PARTIE VI : [Dessaisissement du Playhouse]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente le dessaisissement de la propriété sise au 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) (NID 01458090);</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que le dessaisissement et la vente du NID 01458090 se feront au taux du marché en vue d'un réaménagement urbain d'envergure.</p>	Bureau DG	En cours

LÉGENDE

SG - Services généraux I&O - Ingénierie et Opérations SIF - Services d'incendie de Fredericton FPF - Force policière de Fredericton SJ,S&RH - Services juridiques, Secrétaire et Ressources humaines
P&A - Planification et Aménagement L,T&PE - Loisirs, tourisme et participation communautaire

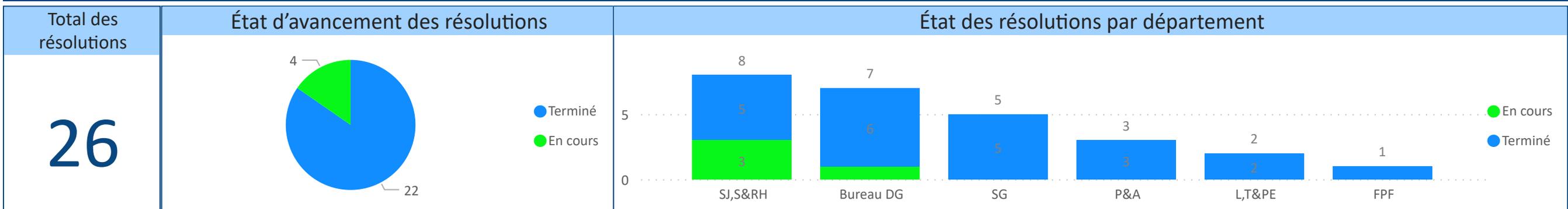
Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)



Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
22-21	IL EST RÉSOLU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement taxe sur l'essence), totalisant 16 000 000 \$, soit affecté au projet de centre des arts de la scène et que les attributions futures de 2024 à 2028, totalisant 25 200 000 \$, soient affectées au même projet; QUE la Ville de Fredericton présente à la Commission des emprunts par les municipalités une demande de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène et que le reste du financement provienne de dons du secteur privé, de soutien régional et de fonds supplémentaires provenant de programmes de financement provinciaux et fédéraux; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution. (Ceci n'est qu'une partie de la motion qui a été approuvée lors de la séance à huis clos du 11 avril 2022 du comité plénier, la partie restante étant décrite ci-dessus.)	Bureau DG	En cours
21-16	IL EST RÉSOLU QUE le directeur municipal reçoive l'ordre d'exécuter le plan recommandé pour la place des Officiers, joint en annexe A, qui comprend une piste de patinage réfrigérée, une scène, une aire de jeux pour enfants, des jets d'eau, un garage et une zone ombrée mauve dans le coin sud-ouest pour planification en collaboration avec la Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	I&O	En cours
21-19	IL EST RÉSOLU que la présentation et les recommandations du Fredericton Nature Club et de Nature Trust of NB soient transmises au personnel pour examen et qu'un rapport du personnel soit présenté lors d'une prochaine réunion du comité sur la gérance environnementale.	SG	En cours
21-15	IL EST RÉSOLU QUE le comité sur la mobilité soutienne l'élaboration d'une étude de faisabilité sur la valeur d'une liaison de transport actif au-dessus de la route 8 entre Skyline Acres et UNB, à être achevée après l'étude sur le transport à l'échelle de la ville prévue pour l'année budgétaire 2023.	I&O	Pas commencé

Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-30	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'acquisition de 9,57 m ² de terrain sis au 27, avenue Rookwood (partie du SNB NID 01436914) d'Adam John Peabody pour la somme de deux mille cinq cents dollars (2500 \$), plus taxes et ajustements applicables, en vue de l'ajouter au chemin Woodstock ou à l'avenue Rookwood; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	5/8/2023	SJ,S&RH	En cours	Conclusion en attente
23-31	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton déclare excédentaire une partie de 797 m ² du 202, promenade Sunset (SNB NID 01403229) et en autorise et approuve la cession à 728826 N.B. Ltd. pour la somme de 25 000 \$, plus taxes et ajustements applicables; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	5/8/2023	SJ,S&RH	En cours	Conclusion en attente
23-36	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve la location d'une partie de ±8,33 hectares ou 20,5 acres du 49, rue Ferris, Fredericton (NID 01415033) à Sunset U Pick Ltd pour une période se terminant le 31 mai 2024, sous réserve de conditions; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour réaliser cette transaction.	5/23/2023	SJ,S&RH	En cours	Discussions en cours

Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-44	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 mars 2023, une résolution approuvant Ellis Don comme entreprise de gestion de la construction dont les services doivent être retenus par Fredericton Playhouse Inc. pour le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») et a également accepté de fournir un financement initial pour la phase d'élaboration de la conception du projet, tout en reconnaissant que le design et le budget final du projet seraient présentés ultérieurement au conseil municipal pour approbation; QUE l'avant-projet (conception finale) et le budget final du projet ont été réalisés;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton souhaite par la présente adopter la résolution en plusieurs parties comme suit : PARTIE I : [Acceptation du design]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et accepte par la présente le design du projet soumis par Diamond Schmitt Architects et joint aux présentes; PARTIE II : [Acceptation du budget du projet] QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 81 700 000 \$ soit établie comme budget du projet. PARTIE III : [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités]</p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 juin 2022, une résolution concernant la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités d'un montant de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la composante de la résolution susmentionnée relative à la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, adoptée le 27 juin 2022;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour obtenir l'autorisation d'emprunter une somme d'argent pour le projet, soit la construction du centre des arts de la scène (ou garantir le remboursement de la somme empruntée ou conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) d'un montant ne dépassant pas 79 600 000 \$ à des fins de loisirs et de culture.</p> <p>But : loisirs et culture Durée : 20 ans Montant : 79 600 000 \$</p> <p>Cette demande est faite conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4(1)) (ou à l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et à une résolution du conseil municipal de Fredericton datée du 12 juin 2023;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à limiter l'emprunt pour le centre des arts de la scène à un maximum de 22 600 000 \$; PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale]</p> <p>QUE, en vertu de l'article 102 de la Loi sur la gouvernance locale, le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention au Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») pour la construction du projet de centre des arts de la scène s'élevant 79 600 000 \$, selon les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.; 2) FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet; 3) FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet; <p>PARTIE V : [Recherche de fonds additionnels]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente le directeur général de la municipalité à limiter le plus possible les emprunts effectués par la Ville de Fredericton en poursuivant ses efforts pour obtenir des fonds additionnels pour le projet; PARTIE VI : [Dessaisissement du Playhouse]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente le dessaisissement de la propriété sise au 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) (NID 01458090);</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que le dessaisissement et la vente du NID 01458090 se feront au taux du marché en vue d'un réaménagement urbain d'envergure.</p>	6/12/2023	Bureau DG	En cours	Les parties I et II sont terminées.

Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-01	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente l'intention de la lettre destinée à la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation du Nouveau-Brunswick (la « Commission ») ayant pour objet le rapport préliminaire de la Commission et autorise la mairesse à envoyer la lettre ci-jointe au nom du conseil municipal moyennant les modifications dont il a été question.	1/9/2023	Bureau DG	Terminé	
23-05	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'entente entre The City of Fredericton et All In Research & Innovations Inc. portant sur l'élaboration d'un plan stratégique pluriannuel visant à renforcer les efforts pour empêcher les jeunes d'adopter un comportement criminel et de se retrouver dans le système de justice pénale. Relevant du projet « Bâtir des communautés plus sécuritaires », cette entente d'une année commençant le 1er février 2023 et se terminant le 31 janvier 2024 comporte deux périodes de renouvellement facultatif d'une année à la seule discrétion de The City of Fredericton (l'« entente ») et se chiffre à quatre-vingt-quatorze mille dollars (94 000 \$), TVH en sus; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'accord au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter l'accord et cette résolution.	2/13/2023	Bureau DG	Terminé	
23-29	IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise l'entente de financement entre Sa Majesté le roi du chef du Canada, représentée par la ministre de Services aux Autochtones Canada et le ministre des Relations Couronne-Autochtones, et The City of Fredericton (« entente de financement ») pour la fourniture de services d'eau et d'égouts aux résidents de la Première Nation Saint Mary's pour une année commençant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2024, au montant de 412 939 \$ ou correspondant à la somme réelle facturée; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.	4/24/2023	Bureau DG	Terminé	
23-37	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton est d'accord avec l'intention du projet de lettre destinée à la ministre Jill Green concernant la stratégie provinciale en matière de logement et autorise la mairesse à envoyer la lettre au nom du conseil municipal.	5/23/2023	Bureau DG	Terminé	
23-39	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise la rémunération de membres dirigeants actuels et retraités des services de police et d'incendie pour un coût total maximal de 1 023 000 \$ et autorise le directeur général de la municipalité à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de cette motion. Il s'agit de certains employés qui passent d'un régime de pension à l'autre à un moment donné.	5/23/2023	Bureau DG	Terminé	
23-40	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton est d'accord avec l'intention du projet de lettre destinée au ministre Daniel Allain concernant le projet de loi 45, Loi sur la Commission de la gouvernance locale, et autorise la mairesse à envoyer la lettre au nom du conseil municipal.	5/23/2023	Bureau DG	Terminé	
23-15	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton répartisse comme suit les 50 000 \$ de subvention prévue pour Fredericton 175+ : Adult Literacy Fredericton – 5 000 \$, Musical Ventures Inc. (Atlantic Sinfonia) – 5 000 \$, Galerie d'art Beaverbrook – 5 000 \$, Capital Arts Support Inc. – 10 000 \$, Fredericton Arts and Learning Inc. (Centre d'arts de la rue Charlotte) – 5 000 \$, Fredericton Exhibition Limited – 5 000 \$, Théâtre d'été en plein air de Fredericton (FROST) – 10 000 \$, York Care Centre – 5 000 \$.	4/11/2023	L,T&PE	Terminé	Lettres envoyées le 12 avril 2023
23-25	ATTENDU QUE la nomination de Jordan Trethewey en tant que poète officiel de la municipalité expire le 31 août 2023 et QUE le comité consultatif sur les arts et la culture et le personnel ont recommandé que cette nomination soit prolongée d'une année; IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton prolonge par la présente le mandat de Jordan Trethewey en tant que poète officiel de la municipalité pour une période d'une année, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.	4/24/2023	L,T&PE	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-11	<p>ATTENDU QU'il est établi que l'activité humaine perturbe considérablement les systèmes climatiques de la planète en raison de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ce qui accroît la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, augmente la température moyenne mondiale et pose d'autres risques importants, tels que la sécheresse, les incendies de forêt, l'élévation du niveau de la mer, l'endommagement des écosystèmes et les pertes de vies humaines, et constitue une menace immédiate pour notre environnement naturel, notre santé, nos emplois et notre économie; QUE 645 villes et districts de services locaux du Canada, dont trois capitales provinciales de l'Atlantique, ont officiellement déclaré une urgence climatique; QU'une déclaration d'urgence climatique est lourde de sens du fait qu'elle indique au public que la municipalité reconnaît la gravité et l'urgence de la crise climatique et s'engage à éliminer d'urgence les émissions de gaz à effet de serre en donnant aux citoyens et au personnel municipal les moyens de réduire considérablement leur empreinte carbone, en augmentant le financement et en mobilisant les ressources nécessaires pour faire face à la crise; QUE, aux fins de cette déclaration, l'utilisation du mot « urgence » vise uniquement à renforcer la gravité urgente et critique des impacts du changement climatique, sans chercher à impliquer ou à déclencher un « état d'urgence », terme ayant une définition, un statut et une implication juridiques qui lui sont propres; QUE la Ville de Fredericton a adopté trois plans d'action climatique et en est aux premières étapes de leur mise en application, ce qui constitue une base d'action essentielle pour faire face à l'urgence des impacts découlant des changements climatiques;</p> <p>POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie;</p> <p>QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite); 2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts; 3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'approprier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens. 		SG	Terminé	proclamation adoptée. S'aligne sur les travaux en cours de mise en œuvre des plans de la CC.
23-12	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve le choix d'EllisDon, comme entreprise de gestion de la construction retenue par le Fredericton Playhouse Inc. pour le projet du centre des arts de la scène, et consente à un financement initial ne dépassant pas 300 000 \$, somme à être versée à Fredericton Playhouse Inc. pour couvrir les frais associés à l'embauche d'EllisDon dans le cadre de la phase d'élaboration de la conception et d'autres frais et coûts à être présentés dans le cadre de l'examen par le conseil municipal de la conception du design et de l'approbation du budget final du projet.	3/27/2023	SG	Terminé	Embauche d'une entreprise de gestion de la construction.
23-13	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la trésorière municipale l'ordonne et l'autorisation de présenter à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités une demande permettant d'effectuer un emprunt pour l'acquisition d'un camion d'incendie Quint Arial (ou de garantir le remboursement du montant emprunté ou de conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) pour un montant ne dépassant pas 2 000 000 \$ pour les services d'incendie selon les modalités suivantes : But : services de protection, Durée : 5 ans, Montant : 2 000 000 \$. Cette demande relève de l'article 1.1 (ou du paragraphe 4(1)) (ou de l'article 1.1 et du paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et d'une résolution du conseil municipal de Fredericton formulée le 27 mars 2023.	3/27/2023	SG	Terminé	Documents envoyés à la commission municipale des emprunts de capitaux le 31 mars pour l'audition d'avril

Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

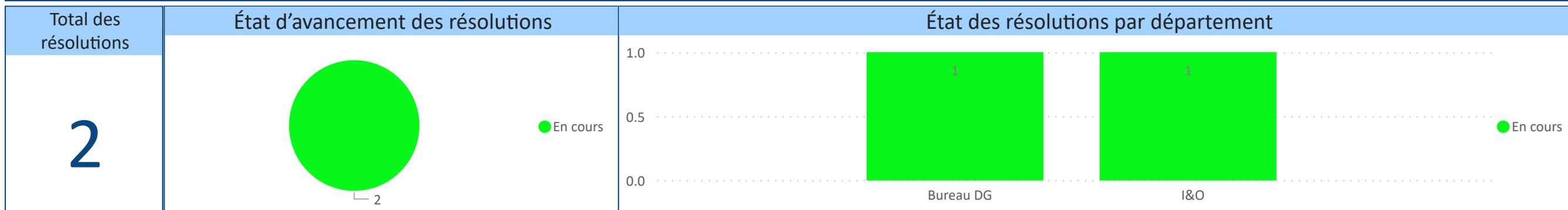
#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-28	ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton reconnaît l'augmentation de l'ampleur et des effets négatifs des fêtes bruyantes sur la communauté et le danger qu'elles représentent pour les premiers intervenants, les fêtards et les résidents; IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne au personnel de la Division des services juridiques l'autorisation et l'ordre d'abroger l'arrêté no S-9, Arrêté visant à prévenir les nuisances, et de le remplacer par un nouvel arrêté qui comporte des dispositions traitant spécifiquement des fêtes bruyantes et dérangeantes et d'autres modifications jugées nécessaires.	4/24/2023	FPF	Terminé	
23-14	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte de Ressources naturelles Canada la subvention de 225 000 \$ ayant pour but d'aider la municipalité à faire connaître ses bornes de recharge de véhicules électriques et leur efficacité ainsi que la micromobilité électrique (en combinaison avec d'autres modes de transport actif) sur son réseau de transport actif, notamment en renouvelant la signalisation dans ses sentiers polyvalents et en créant du contenu numérique; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents légaux nécessaires pour faciliter cette transaction.	4/11/2023	SG	Terminé	
23-26	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la trésorière municipale l'ordre et l'autorisation de présenter à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités une demande permettant d'effectuer un emprunt en vue d'acquiescer deux (2) autobus de transport en commun (ou de garantir le remboursement de l'argent emprunté ou de conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) pour un montant ne dépassant pas 2 200 000 \$ pour le service de transport en commun. But : services de transport Durée : 10 ans Montant : 2 200 000 \$ Cette demande relève de l'article 1.1 (ou du paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et d'une résolution du conseil municipal de Fredericton formulée le 11 avril 2023.	4/24/2023	SG	Terminé	
23-24	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare « excédentaire » une partie de ±89 m ² du 143, rue Main (SNB NID 1404425), puis en approuve et autorise la cession à N. Barry Pharmacy Ltd. pour la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 \$), taxes et ajustements applicables en sus, sous réserve des conditions, et consente au processus de planification nécessaire pour créer et céder la partie; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour réaliser cette transaction.	4/24/2023	SJ,S&RH	Terminé	
23-27	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton déclare « excédentaire » et autorise et approuve la cession d'une parcelle de terrain du 590, rue Albert (SNB NID 75537308) à Habitat for Humanity – Fredericton Area/Région de Fredericton Inc. pour la somme d'un dollar (1 \$), taxes applicables et ajustements en sus, et consent à toute approbation de planification nécessaire pour que l'acheteur puisse construire un ensemble de deux unités; QU'il autorise également la mairesse et la secrétaire municipale à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	4/24/2023	SJ,S&RH	Terminé	
23-33	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne aux Services juridiques l'autorisation et l'ordre d'apporter les modifications nécessaires afin de refléter l'ajout à l'arrêté A- 19, Arrêté procédural édicté par le conseil municipal de Fredericton, des paragraphes 5.01(2) et 14.08(1.1) visant à prolonger le mandat du maire adjoint (suppléant) et les nominations aux comités pour une période ne dépassant pas 12 mois.	5/23/2023	SJ,S&RH	Terminé	
23-34	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive et approuve le rapport annuel 2022 de la Ville de Fredericton et qu'il ordonne au bureau de la secrétaire municipale de le transmettre au gouvernement du Nouveau-Brunswick.	5/23/2023	SJ,S&RH	Terminé	
23-35	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne aux Services juridiques l'autorisation et l'ordre de préparer un arrêté approprié visant la fermeture d'une partie de ±30 m ² du chemin Wilsey; QUE, en conséquence de cette fermeture, le conseil municipal déclare excédentaire la partie de ±30 m ² du chemin Wilsey et en autorise la cession à Bridgeview Holdings (2014) Ltd. en échange d'une partie de ±30 m ² du 514, chemin Lincoln (SNB NID 01473818) à ajouter à l'emprise publique du chemin Wilsey; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour réaliser cette transaction.	5/23/2023	SJ,S&RH	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-02	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'entente sur l'Initiative de création rapide de logements entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et The City of Fredericton (l'« entente ») concernant la création de logements abordables à Fredericton, en date du 3 janvier 2023. QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.	1/9/2023	P&A	Terminé	
23-32	IL EST RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient nommées au Comité de sauvegarde du patrimoine : Doug Wright, mandat d'une année, du 1er mai 2023 au 31 avril 2024; Steve Watson, mandat d'une année, du 15 mai 2023 au 14 mai 2024.	5/8/2023	P&A	Terminé	
23-38	ATTENDU QUE la Société canadienne d'hypothèques et de logement et The City of Fredericton ont conclu une entente sur l'Initiative pour la création rapide de logements (l'« entente ») datée du 3 janvier 2023; QUE les parties se sont entendues pour préciser à une date ultérieure les éléments livrables, soit l'aménagement d'au moins dix-sept (17) logements abordables à Fredericton; QUE les éléments livrables ont été précisés pour les deux projets sélectionnés par la Ville de Fredericton pour l'obtention du financement et que les parties souhaitent modifier l'entente pour en tenir compte; IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente la lettre d'entente du 15 mai 2023 entre la SCHL et The City of Fredericton, qui confirme cette modification; QUE la mairesse et la secrétaire municipale sont autorisées à signer la lettre d'entente au nom de la Municipalité et tout autre document juridique nécessaire pour exécuter la lettre d'entente, l'entente et la présente résolution.	5/23/2023	P&A	Terminé	

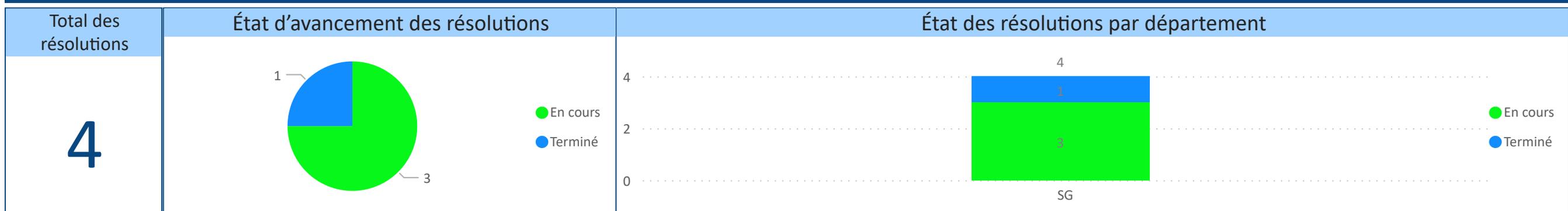
Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
22-21	IL EST RÉSOLU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement taxe sur l'essence), totalisant 16 000 000 \$, soit affecté au projet de centre des arts de la scène et que les attributions futures de 2024 à 2028, totalisant 25 200 000 \$, soient affectées au même projet; QUE la Ville de Fredericton présente à la Commission des emprunts par les municipalités une demande de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène et que le reste du financement provienne de dons du secteur privé, de soutien régional et de fonds supplémentaires provenant de programmes de financement provinciaux et fédéraux; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution. (Ceci n'est qu'une partie de la motion qui a été approuvée lors de la séance à huis clos du 11 avril 2022 du comité plénier, la partie restante étant décrite ci-dessus.)	6/27/2022	Bureau DG	En cours	Allocation de 16 millions de dollars terminée. L'allocation de 25,2 millions de dollars est en attente de la signature d'un accord entre la province et la ville (prochaine phase du fonds de la taxe sur l'essence). L'approbation de l'emprunt sera entreprise une fois que tous les autres fonds auront été utilisés.
21-16	IL EST RÉSOLU QUE le directeur municipal reçoive l'ordre d'exécuter le plan recommandé pour la place des Officiers, joint en annexe A, qui comprend une piste de patinage réfrigérée, une scène, une aire de jeux pour enfants, des jets d'eau, un garage et une zone ombrée mauve dans le coin sud-ouest pour planification en collaboration avec la Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	11/8/2021	I&O	En cours	

Tableau de bord des résolutions 2023 - Gouvernance environnementale



Détail des résolutions (triés par service responsable)

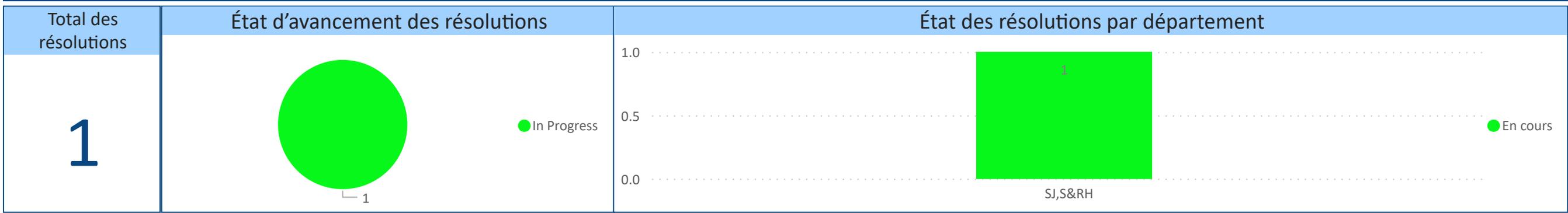
#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-03A	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite);	3/16/2023	SG	En cours	
23-03B	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts;	3/16/2023	SG	En cours	
23-03C	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'appropriier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens.	3/16/2023	SG	En cours	

Tableau de bord des résolutions 2023 - Gouvernance environnementale

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-03	<p>ATTENDU QU'il est établi que l'activité humaine perturbe considérablement les systèmes climatiques de la planète en raison de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ce qui accroît la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, augmente la température moyenne mondiale et pose d'autres risques importants, tels que la sécheresse, les incendies de forêt, l'élévation du niveau de la mer, l'endommagement des écosystèmes et les pertes de vies humaines, et constitue une menace immédiate pour notre environnement naturel, notre santé, nos emplois et notre économie; QUE 645 villes et districts de services locaux du Canada, dont trois capitales provinciales de l'Atlantique, ont officiellement déclaré une urgence climatique; QU'une déclaration d'urgence climatique est lourde de sens du fait qu'elle indique au public que la municipalité reconnaît la gravité et l'urgence de la crise climatique et s'engage à éliminer d'urgence les émissions de gaz à effet de serre en donnant aux citoyens et au personnel municipal les moyens de réduire considérablement leur empreinte carbone, en augmentant le financement et en mobilisant les ressources nécessaires pour faire face à la crise; QUE, aux fins de cette déclaration, l'utilisation du mot « urgence » vise uniquement à renforcer la gravité urgente et critique des impacts du changement climatique, sans chercher à impliquer ou à déclencher un « état d'urgence », terme ayant une définition, un statut et une implication juridiques qui lui sont propres; QUE la Ville de Fredericton a adopté trois plans d'action climatique et en est aux premières étapes de leur mise en application, ce qui constitue une base d'action essentielle pour faire face à l'urgence des impacts découlant des changements climatiques;</p> <p>POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie;</p> <p>QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite); 2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts; 3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'approprier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens. 	3/16/2023	SG	Terminé	proclamation adoptée. S'aligne sur les travaux en cours de mise en œuvre des plans de la CC.

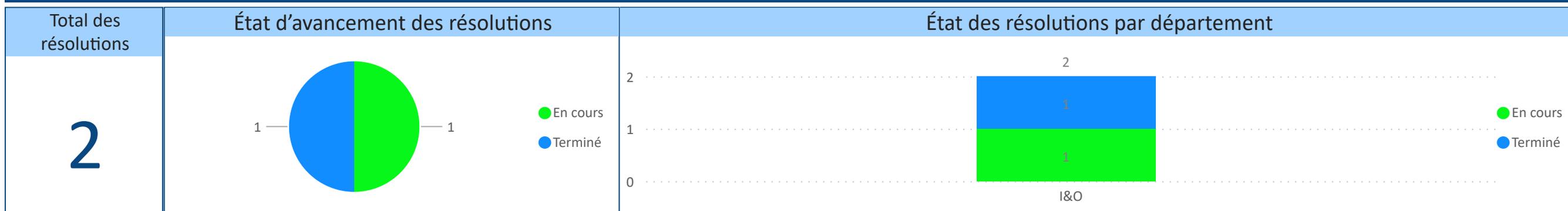
Tableau de bord des résolutions 2023 - Gouvernance et engagement civique



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
23-04	IL EST RÉSOLU que le Comité de la gouvernance et de l'engagement civique charge le greffier municipal de prendre en considération les commentaires et les préoccupations exprimés par les membres du Comité, de mettre à jour la procédure opérationnelle en conséquence et de faire rapport à un futur Comité de la gouvernance et de l'engagement civique avec la procédure mise à jour.	2/2/2023	SJ,S&RH	En cours	Un rapport sera présenté lors de la prochaine réunion.

Tableau de bord des résolutions 2023 - Mobilité



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
23-45	IL EST RÉSOLU QUE le Comité sur la mobilité charge le personnel municipal d'élaborer et d'officialiser une nouvelle politique de modération de la circulation en secteurs résidentiels. Elle devra s'appuyer sur les principes présentés au Comité le 15 juin 2023 et tenir compte de ses commentaires. Le projet de politique devra ensuite être présenté au conseil municipal pour adoption en tant que nouvelle politique municipale.	6/15/2023	I&O	En cours	
23-46	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne aux Services juridiques l'autorisation et l'ordre d'apporter les modifications nécessaires à l'arrêté no T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, afin de refléter ce qui suit : 1. Ajouter l'interdiction de stationnement aux endroits suivants : <ul style="list-style-type: none"> • côté sud de la cour Turnbull; • côté est de la rue Mitchell entre Kings College et Albert; • côté est de l'avenue Charles, entre Greenwood et McKay; • deux côtés de l'avenue Perley, à partir d'un point situé à 350 m de l'intersection de la rue Canada jusqu'à son extrémité; • deux côtés, à moins de 10 m des traverses du sentier rue George et rue Charlotte; • deux côtés du prolongement du croissant Lilac à partir d'un point situé à 30 m de l'intersection; • deux côtés de Liverpool à partir de l'intersection de la promenade Southhampton vers le sud et de l'intersection de la route 7; • deux côtés à moins de 45 m de l'intersection Lian-Valcour, dans toutes les directions; • côté sud de la promenade Valcour; • côté ouest de la rue Lian; • côté sud de la promenade Brianna à partir de l'intersection Langille jusqu'à la rue Lian; • côté nord de la promenade Brianna, à partir de l'intersection Lian jusqu'à son extrémité. 2. Ajout d'un panneau « arrêt » sur la promenade Langille à l'entrée de la promenade Valcour; 3. Ajout de panneaux de « cédez le passage » aux endroits suivants : <ul style="list-style-type: none"> • promenade Gilridge à l'entrée de Regiment Creek; • cour Lebaron à l'entrée de la promenade Gilridge; • cour Geyssen à l'entrée de la promenade Gilridge; • promenade Brianna à l'entrée de la rue Lian; • promenade Brianna à l'entrée de la promenade Langille. 	6/15/2023	I&O	Terminé	

Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Mobilité



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
21-15	IL EST RÉSOLU QUE le comité sur la mobilité soutienne l'élaboration d'une étude de faisabilité sur la valeur d'une liaison de transport actif au-dessus de la route 8 entre Skyline Acres et UNB, à être achevée après l'étude sur le transport à l'échelle de la ville prévue pour l'année budgétaire 2023.	10/28/2021	I&O	Pas commencé	Le financement vient d'être reçu pour réaliser l'étude sur la liaison du transport actif de la route n° 8.